

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

Décision du 12 janvier 2018 portant délégation de signature (Isabelle ROUSSELOT)

NOR: TERL1805871S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.321-7;

Vu le décret nº 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat:

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018;

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012;

Vu la décision du 17 décembre 2015 nommant Mme Isabelle ROUSSELOT coordinatrice des marchés, des éditions et de l'événementiel, poste qu'elle occupe depuis le mois d'octobre 2008,

Décide:

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la communication, délégation est donnée à Mme Isabelle ROUSSELOT à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur:

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € (HT) relevant de la direction de la communication;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € (HT), passés dans le cadre d'un marché public relevant de la direction de la communication;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant de la direction de la communication.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Article 2

La décision du 23 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Isabelle ROUSSELOT est abrogée.

Article 3

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 janvier 2018.

V. MANCRET-TAYLOR